

PREFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE

CABINET DU PRÉFET

Affaire suivie par Damien GOURDOL

☎ 04 50 33 61 13

☎ 04 50 33 61 57

✉ cabinet@haute-savoie.pref.gouv.fr

Annecy, le 27 avril 2009

Le Préfet de la Haute-Savoie

à

Mesdames et Messieurs les Maires
du département
(En communication à Messieurs les sous-préfets)

CIRCULAIRE n° 2009-20

OBJET : Pavoisement des bâtiments et édifices publics.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les édifices publics devront être pavoisés aux couleurs nationales les jours suivants:

- **le vendredi 08 mai 2009**, 64^{ème} anniversaire de la victoire du 08 mai 1945;
- **le samedi 09 mai 2009**, Journée de l'Europe, anniversaire de la déclaration de Robert Schuman du 09 mai 1950;
- **le dimanche 10 mai 2009**, Fête de Jeanne d' Arc, fête du patriotisme et Commémoration en France métropolitaine de l'abolition de l'esclavage.

Le 09 mai, les édifices publics devront en outre porter les couleurs de l'Union européenne.

Il convient de veiller à ce que l'état des drapeaux utilisés soit toujours conforme au respect dû à ces emblèmes.

le Préfet

signé

Michel BILAUD